Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260408-DELIB_202604_02-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2026 n°2

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le HUIT AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.
Nombres de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17

PRESENTS : M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Séverine CARLIER, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Priscilla MARGELY, M. François GRAIGNIC, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Loïc LORRE, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU.

ABSENTS EXCUSES :
M. Sébastien AUBIN ayant donné procuration à M. Jacques GUILLEMANT,
M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Olivier JAVAUDIN.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 3 avril 2026

2-INDEMNITES DE FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-17et suivants,

Vu le code électoral notamment l'article R.25-1,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local, qui revalorise les indemnités de fonction dans les communes de moins de 20 000 habitants,

Vu la composition du conseil municipal comptant 4 adjoints et 5 conseillers délégués ;

Considérant la population totale en vigueur, le Maire rappelle que les taux autorisés sont ceux de la strate démographique des communes de 1000 à 3499 habitants.

Les crédits, pour cette dépense obligatoire, seront inscrits au chapitre 065 du budget principal.

Considérant la demande expresse du maire de réduire le taux de son indemnité à 42% au lieu de 55.7 % pour indemniser les conseillers délégués sur l'enveloppe allouée.

Les taux proposés (en %) permettent de calculer les indemnités mensuelles brutes (en €) dans le tableau ci-joint, selon l'indice brut terminal de la fonction publique actuellement en vigueur de 4 110.52 €. Les montants suivront l'évolution éventuelle du point d'indice, sans nécessiter un nouveau vote du conseil.

Le versement des indemnités interviendra lorsque la présente décision et les délégations de fonction des élus concernés seront exécutoires ;
Le tableau ci-dessous donne les montants mensuels selon l'Indice Brut terminal en vigueur :

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260408-DELIB_202604_02-DE

Strate population totale		de 1 000 à 3 499 hab		
Enveloppe autorisée	**Effectifs**	**Taux max**	**Montant mensuel par élu**	**Total mensuel par fonction**
MAIRE	1	55,70%	2 289,56 €	2 289,56 €
ADJOINT	5	21,38%	878,83 €	4 394,15 €
				6 683,71 €
Situation	**Effectifs**	**Taux votés**	**Montant mensuel par élu**	**Total mensuel par fonction**
MAIRE	1	42,00%	1 726,42 €	1 726,42 €
ADJOINT 1	1	11,50%	472,71 €	472,71 €
ADJOINTS 2-3-4	3	11,50%	472,71 €	1 418,13 €
CONSEILLERS Délégués 2-3-4-5	4	5,10%	209,64 €	838,55 €
CONSEILLER Délégué 1	1	11,40%	468,60 €	468,60 €
Total attribué				**4 924,40 €**

Ces informations serviront pour établir le récapitulatif annuel des indemnités des élus communaux.

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour, 0 contre, 4 abstentions (M. Loïc LORRE, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU))

- **Approuve la demande du maire de ne pas bénéficier du taux maximum de 55,7%**
- **Approuve Les taux des indemnités de fonction par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique comme suit :**
  - **42 % pour le maire**
  - **11.50 % pour les adjoints 1-2-3-4**
  - **11.40 % pour le conseiller délégué 1**
  - **5.10% pour les conseillers délégués 2-3-4 et 5**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE

Olivier JAVAUDIN

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260408-DELIB_202604_02-DE

Tableau annexe

Récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal :

FONCTION	*Prénom NOM*	*Taux appliqué*	*Indemnité brut*
Maire	Olivier JAVAUDIN	42%	1726.42
1er adjoint	Nicole LEMUE	11.50%	472.71
2ème adjoint	Michel COQ	11.50%	472.71
3ème adjoint	Isabelle MORANT	11.50%	472.71
4ème adjoint	Gaël ROBERT	11.50%	472.71
1er conseiller délégué	Jacques GUILLEMANT	11.40%	468.60
2ème conseiller délégué	Philippe BRENELIERE	5.10%	209.64
3ème conseiller délégué	Stéphanie BOTREL	5.10%	209.64
4ème conseiller délégué	Sébastien AUBIN	5.10%	209.64
5ème conseiller délégué	Séverine CARLIER	5.10%	209.64

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260408-DELIB_202604_02-DE